



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche</p> <p>Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Sous-direction de l'innovation</p> <p>Bureau des initiatives de partenariats et d'innovations Adresse : 1 ter avenue Lowendal 75700 Paris 07 SP</p> <p>Suivi par : Jean-Yves SARTON Tél : 01 49 55 45 27 Fax : 01 49 55 80 98 Mail : jean-yves.sarton@agriculture.gouv.fr</p>	<p>CIRCULAIRE</p> <p>DGER/SDI/C2009-2001</p> <p>Date: 07 janvier 2009</p>
---	--

Date de mise en application :
Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et messieurs les préfets de région

Objet : lancement de l'appel à projets de recherche finalisée et d'innovation des instituts techniques agricoles

Bases juridiques : code rural (Livre VIII, titre II)

Résumé : le ministère de l'agriculture et de la pêche lance un appel à projets de recherche finalisée et d'innovation visant à permettre aux instituts techniques agricoles d'entreprendre des actions de recherche finalisée afin d'apporter à moyen terme des solutions innovantes pour répondre aux principaux enjeux du secteur agricole.

Mots-clés : appel à projets ; innovation et partenariat ; développement agricole et rural

Destinataires	
<p><u>Pour exécution :</u> Préfets de région Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt.</p>	<p><u>Pour information :</u> Préfets de Départements Directeurs Départementaux de l'Agriculture et de la Forêt Monsieur le Président de l'APCA Monsieur le Président de l'ACTA Madame la Présidente Directrice générale de l'INRA M. le Président Directeur général de l'IFREMER M. le Directeur général du CEMAGREF M. le Directeur général du CIRAD M. le Directeur général de l'ACTA M. le Directeur général de l'APCA Mesdames et Messieurs les Directeurs des établissements d'enseignement supérieur, public et privé Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole M. le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole M. le Directeur du CEZ de Rambouillet</p>

Le ministère de l'agriculture et de la pêche lance un appel à projets de recherche finalisée et d'innovation. Cet appel à projets sera piloté par l'ACTA. Vous trouverez le règlement et les dossiers types correspondants en annexe.

Je vous remercie d'en assurer la diffusion la plus large possible.

Le directeur général
de l'enseignement et de la recherche
Jean Louis BUËR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Appel à projets de recherche finalisée et d'innovation des instituts techniques agricoles

Règlement 2009

1. Objectifs

Cet appel à projets doit permettre d'entreprendre des actions de recherche finalisée encourageant la prise de risque des Instituts techniques agricoles, pour apporter des solutions innovantes répondant aux principaux enjeux du secteur agricole.

A ce titre, l'appel à projets de recherche finalisée et d'innovation des instituts techniques agricoles se distingue de l'appel à projets « Innovation et partenariat » du CASDAR dont l'objectif est la production de résultats opérationnels sous une forme facilement communicable aux agriculteurs.

2. Thèmes de l'appel à projets :

Les projets devront répondre aux principes de durabilité des pratiques agricoles confirmés lors du « Grenelle de l'environnement ».

Ils devront s'inscrire dans l'un des thèmes suivants :

- 1-Maîtrise et prévention de la santé animale et végétale (y compris bien-être animal).
- 2-Performance des agroéquipements.
- 3-Approches méthodologiques pour réaliser des bilans environnementaux et des empreintes écologiques des systèmes agricoles.

ou être présentés par les unités mixtes technologiques (UMT) sur des thématiques en cohérence avec leurs objectifs.

Les projets prévoyant une mobilité des ingénieurs-chercheurs entre les Instituts Techniques Agricoles et les laboratoires de recherche seront privilégiés.

3. Modalités de réponse à l'appel à projets

3.1. Candidats

Les projets doivent s'inscrire dans les thèmes énoncés au paragraphe 2 et doivent être co-construits par au moins un institut technique agricole qualifié (ITA) et un organisme de recherche (public ou privé).

Le dossier doit être déposé par l'ITA qui sera « **chef de file** » pour l'ensemble des participants au projet et, à ce titre, **responsable administratif** et interlocuteur unique du ministère de l'agriculture et de la pêche pour le dépôt des dossiers, ainsi que pour toute question concernant le projet concerné.

Les partenaires du projet devront également désigner nominativement un **unique «chef de projet** », **responsable et pilote technique** de son exécution.

3.2. Durée des projets

Les projets peuvent être mis en oeuvre sur 36 mois maximum jusqu'à la date *du 31 décembre 2012*. Le montant de la subvention accordée correspond à la durée totale de mise en oeuvre.

3.3. Dispositions financières

Le concours maximal susceptible d'être apporté à un projet est limité à **300.000 € et à 80% du coût total du projet (hors salaires publics)**.

Les lauréats de l'appel à projets signeront avec le ministère de l'agriculture et de la pêche une **convention**, qui précisera les modalités de versement de la subvention et de l'exécution du projet. Ces conventions préciseront notamment les modalités de suivi et de contrôle.

3.4. Dépôt des dossiers

Les dossiers finalisés devront être transmis avant le 31 mars 2009 par courriel à l'adresse ACTA : dsi@acta.asso.fr

Les fichiers **ne doivent pas dépasser 3 Mo compte** tenu des limites de capacité de réception des courriels.

Un accusé de réception attestera de la bonne réception des fichiers informatiques.

Les dossiers devront être établis suivant le modèle type communiqué en annexe.

Un dossier INCOMPLET ou reçu après la date de clôture de la phase de dépôt sera éliminé.

4. Procédure d'évaluation

4.1 Evaluation et sélection

L'évaluation des projets soumis à l'appel à projet de recherche finalisée et d'innovation des instituts techniques agricoles sera réalisée par le Conseil d'Orientation Scientifique et Technique de l'ACTA.

Pour apporter un éclairage au COST dans son appréciation des projets, deux à trois experts externes indépendants pourront être désignés pour chacun des projets.

Si nécessaire, le COST pourra solliciter les porteurs de projets pour demander des éclaircissements et des adaptations avant de formuler son avis. Le secrétariat du COST est assuré par les services de l'ACTA.

A l'issue de la phase d'évaluation des projets, le COST proposera au ministre une liste de projets sélectionnés. Le ministre de l'agriculture et de la pêche arrêtera la liste des projets retenus et les montants alloués à chacun.

4.2. Critères d'évaluation des projets

Les projets devront s'inscrire dans les priorités des politiques publiques notamment les suites du Grenelle. Ils seront examinés selon les critères suivants :

- Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets :

- adéquation aux axes thématiques de l'appel à projets (cf. § 2).

- Qualités scientifique et technique :

- excellence scientifique en terme de progrès des connaissances vis-à-vis de l'état de l'art international,
- caractère innovant, en terme d'innovation technologique ou de perspectives d'innovation par rapport à l'existant.

- Qualité de la construction du projet et de la coordination :

- faisabilité scientifique et technique du projet, choix des méthodes,
- clarté de la rédaction du dossier, de sa justification, du programme de travail, qualité du plan de coordination (expérience, gestion financière et juridique du projet).

- Impact global du projet. Chances de réussite et perspectives de résultats :

- évaluation du risque sur la faisabilité du projet,
- perspectives de retombées scientifiques, industrielles et économiques, crédibilité de la valorisation annoncée.

- Qualité du partenariat des projets

- niveau d'excellence scientifique ou d'expertise des équipes,
- adéquation entre partenariat et objectifs scientifiques et techniques,
- complémentarité du partenariat.

- Adéquation projet – moyens :

- adéquation du programme de travail et du budget avec les objectifs du projet,
- justification de l'aide demandée.

5. Calendrier

La procédure d'appel à projets se déroulera selon le calendrier suivant :

- début janvier: lancement de l'appel à projets ;
- 31 mars 2009: date limite de dépôt des dossiers finalisés ;
- avril / juin 2009: évaluation des dossiers finalisés;
- 15 juillet 2009 : décision du ministre.

Tous les renseignements sur cet appel à projets peuvent être obtenus en s'adressant :

- à l'ACTA, Direction Scientifique et Internationale. 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12, tél 01 40 04 49 08 ou 01 40 04 50 56.
- à la D.G.E.R, Sous direction de l'innovation, Bureau des initiatives de partenariat et d'innovation, 1 ter avenue de Lowendal , 75 700 Paris 07 SP, tél : 01 49 55 50 91. dar.dger@agriculture.gouv.fr

Appel à projets

Recherche finalisée et innovation
des instituts techniques agricoles

2009

ITA Pilote :

Date de début de projet:

Durée (36 mois maximum) :

Thème de l'appel à projets :

Projet présenté par une UMT OUI NON

TITRE :

Mots clés :

ITA Pilote :

RESPONSABLE* :

Nom :

Adresse :

Téléphone/fax

Mail (où sera adressée la liste des lauréats) :

CHEF DU PROJET :

Le CV du chef de projet est à fournir en annexe

Nom, Prénom :

Organisme employeur :

Fonction :

Adresse :

Téléphone/fax :

Mail :

PARTENAIRES, y compris le pilote

EXPERTS CONNUS SUR LE SUJET*

Pièces à joindre au dossier :

- CV du chef de projet (sans photo)
- Lettres d'engagement des partenaires (une lettre de chacun des partenaires précisant notamment la participation financière prévue)
- Attestation d'affiliation de l'UMT

* Nom et prénom de la personne ayant qualité pour engager l'organisme demandeur

* Ne doivent, en aucun cas faire partie de l'équipe de recherche

RESUME (1 page maximum)

1. Situation du sujet

2. Objectifs du projet

3. Programme de travail

4. Echancier

I - SITUATION ACTUELLE DU SUJET DE RECHERCHE

1. Synthèse bibliographique permettant de situer le projet (une page maximum)**

2. Motivation des demandeurs

3. Rappel des financements spécifiques déjà obtenus sur le sujet (montant, origine, date et, s'il y a lieu, références des comptes rendus réalisés)

II - GAINS OU AVANTAGES ATTENDUS

1. Intérêt scientifique

- **Opportunité d'engager une thèse pouvant bénéficier d'une bourse CIFRE.**
- **Opportunité d'engager une mobilité d'ingénieur dans le cadre de ce projet.**

2. Intérêt socio-économique

- **Estimation de l'impact socio-économique de la mise en œuvre des résultats par la profession (exploitations agricoles et entreprises amont / aval) ; nature du gain**

III - PLAN DE RECHERCHE

1. Programme DETAILLE des travaux (méthodes, protocoles opératoires, justification de la voie de travail choisie, description des différentes phases du projet, répartition des tâches entre les partenaires sur chaque phase...)

* Les références répertoriées dans le texte feront l'objet d'une liste en annexe

3. Moyens en personnel (équipe(s) de recherche) et équipements nécessaires (existants et/ou à obtenir)

4. Moyens de management prévus par le Chef de projet pour assurer la coordination et la bonne réalisation de l'action de recherche.

5. Nature, composition et modalités de fonctionnement de(s) l'instance(s) de pilotage :

IV – RESULTATS ATTENDUS ET SUITES DU PROJET

1 Résultats attendus :

2 Valorisation et communication prévues (sur le projet, sur les résultats) :
Renseigner clairement les publications, séminaires, formations, autres modes de valorisation qui seront mis en œuvre, en précisant le public cible, les échéances.

V - EVALUATION :

Moyens permettant d'évaluer les résultats de l'application de la recherche (critères mesurables si possible)

VI COMPTE PREVISIONNEL DE REALISATION DU PROJET

1. Compte prévisionnel détaillé

Désignation des partenaires par catégorie	Coût total en Euros	Temps Techniciens ingénieurs et chercheurs (en mois)	Aide sollicité CAS DAR en Euros	Autres concours financiers publics et privés obtenus ou en cours (détailler par bénéficiaire et par financeur*)	Autofinancement (dont produits de prestations ou de ventes liées au projet)
Pilotage du projet					
Missions confiées à un ou plusieurs ITA					
Missions confiées à un ou plusieurs organismes de recherche publique (préciser lesquels et détailler ..) - salaires publics - autres dépenses					
Missions confiées à un ou plusieurs établissement d'enseignement technique ou supérieur (préciser lesquels et détailler..) - salaires publics - autres dépenses					
Missions confiées à un ou plusieurs autres organismes de développement agricole					
Missions confiées à d'autres organismes (association, entreprise privée ..)					
<i>Total hors salaires publics</i>					
<i>Total des salaires publics</i>					
Total Général					

2. Tableau récapitulatif par partenaire

Nom des partenaires	Partenaire 1	Partenaire 1	Partenaire 1	Total général
Coût total en €				
Total hors salaire public				
Total salaire public				
Aide sollicitée CAS DAR				
Autres concours financiers				
Autofinancement				